

*RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2023*



Selles
— sur Cher

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

SOMMAIRE

I.	Préambule	3
II.	Le contexte économique	4
	a. La situation internationale	4
	b. La situation nationale	4
	c. La loi de finances pour 2023	6
III.	Retour sur l'année 2022	9
	a. Le fonctionnement	11
	b. L'investissement	15
	c. La dette	17
	d. Le résultat provisoire 2022	22
IV.	Les orientations budgétaires 2023	23
	a. Les recettes	23
	b. Les dépenses	24
	c. Les investissements	25

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

I. PREAMBULE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait l'obligation aux maires des communes de plus de 3 500 habitants de présenter, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un Rapport d'Orientation Budgétaire. Il permet de faire le point sur les finances locales de la collectivité et de faire une analyse budgétaire complète. Ce rapport permettra de débattre sur les orientations et de prendre en conséquence les décisions appropriées.

Ce rapport doit donc comprendre plusieurs éléments :

- Le contexte économique national, le projet de Loi des finances et les dotations de l'Etat,
- Le plan pluriannuel d'investissement,
- L'évolution des taux de la fiscalité locale,
- La structure et la gestion de la dette,
- L'analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité,
- L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Pour résumer, le rapport d'orientation budgétaire permet d'adapter le budget de la collectivité grâce à des évolutions prévisionnelles concernant ses dépenses et ses recettes. En fonction des paramètres de fiscalité, de tarification, de subventions et de concours financiers, la commune peut alors statuer sur une estimation budgétaire cohérente.

Le rapport d'Orientation Budgétaire est transmis au Préfet et fait ensuite l'objet d'une publication dans les 15 jours, accessible aux administrés sur le site de la Ville.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

a. La situation internationale

L'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu, avec une inflation qui atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies.

La crise du coût de la vie, le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives.

La croissance mondiale devrait ralentir de 6 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Il s'agit du profil de croissance le plus morose depuis 2001, si l'on excepte la crise financière mondiale et le pic de la pandémie de COVID-19.

Selon les prévisions, l'inflation mondiale bondira de 4,7 % en 2021 à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024. La politique monétaire doit continuer de s'employer à rétablir la stabilité des prix et la politique budgétaire doit s'attacher à atténuer les pressions sur le coût de la vie, tout en maintenant une orientation suffisamment restrictive alignée avec la politique monétaire.

Des réformes structurelles peuvent apporter un soutien supplémentaire à la lutte contre l'inflation en améliorant la productivité et en atténuant les problèmes d'approvisionnement tandis qu'une coopération multilatérale efficace est nécessaire pour accélérer la transition vers les énergies vertes et éviter la fragmentation.

b. La situation nationale

La France continue de bénéficier du rebond de l'économie qui a suivi la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Pourtant, les bouleversements qui se sont produits en début d'année, tels que la guerre en Ukraine ou la crise énergétique font naître des inquiétudes chez les Français.

Dans son rapport du 12 octobre 2022 sur l'état de la France 2022, le Conseil Economique Social et Environnemental appelle à une réorientation de l'investissement public pour plus de justice sociale et en faveur de la transition écologique.

Un bilan économique encourageant :

Le taux d'emploi des 15-64 ans n'a jamais été aussi élevé depuis 2008. À la fin décembre 2021, 67,8% des personnes âgées de 15 à 64 ans sont en emploi, contre 66,9% fin 2020.

Toutefois, en 2020, la crise et les mesures exceptionnelles qui ont été prises ont porté le déficit public à un niveau record de 9,1% du PIB, mais il s'est à nouveau réduit à 7% en 2021.

Le remboursement des intérêts de la dette a lui aussi baissé en part de PIB, de 2,7% à 1,5% entre 2011 et 2020. Chaque année, 35 à 40 milliards d'euros sont consacrés au service de la dette.

En revanche, l'endettement des entreprises françaises augmente depuis 20 ans de manière continue.

Quant à l'endettement des ménages, il connaît également une hausse continue depuis près de dix ans, de 46% en 2007 à 61% en 2019. Les faibles taux d'intérêts ont en effet encouragé les Français à investir dans l'immobilier. En 2021, l'endettement des ménages français (66% du PIB) est légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro (60%) et supérieur au ratio allemand (57%).

Un bilan social et environnemental mitigé : Les inégalités sociales restent importantes.

Les 20% des personnes les plus modestes disposent en 2019 de 8,7% de la somme des niveaux de vie, alors que les 20% les plus aisés en perçoivent 37,9%. Ces inégalités seraient plus grandes encore si le système redistributif ne les réduisait pas.

Globalement, le CESE constate un niveau de satisfaction de la vie des français relativement peu élevé. En 2018, la France se situe au 15^e rang des pays de l'UE, le premier pays en termes de satisfaction étant la Finlande.

Sur le plan écologique, l'empreinte carbone de la France tend à stagner depuis le milieu des années 2010. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), elle s'élève, en 2018, à 6,8 tonnes de CO₂ par habitant, un niveau supérieur à la moyenne mondiale (4,4 tonnes), mais inférieur à la moyenne européenne (7,8 tonnes), en particulier à l'Allemagne (10,4 tonnes).

Les pistes d'amélioration :

Face à ces constats, le CESE dresse une liste de 19 recommandations parmi lesquelles :

Instaurer une contribution de solidarité exceptionnelle, au niveau européen, des entreprises qui ont bénéficié de la situation récente ;

Éviter le recours aux politiques de rigueur budgétaire ;

Augmenter les moyens financiers et humains pour renforcer la présence des services de l'État dans les territoires, ainsi que la qualité et l'accessibilité des services pour tous ;

Privilégier des solutions qui associent le maintien du pouvoir d'achat pour les plus pauvres à court terme et la préparation de la transition écologique à moyen terme.

c. La loi de finance pour 2023

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances pour 2023 ;

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % et sur une inflation de 4,2 % en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2023, tout comme en 2022, le déficit public se stabiliserait à 5 % du PIB. Le déficit de l'Etat atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6 % du PIB en 2022 à 111,2 % en 2023.

Les dispositifs d'aide face au choc énergétique

Le budget 2023 poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques.

Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi. Il représente un coût de 2 milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises, des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20 % de leurs factures totales d'électricité. Il est applicable au 1^{er} janvier 2023 pour un an.

Les mesures pour l'emploi et les entreprises

Pour atteindre un million d'entrées en alternance d'ici 2027, France compétences, qui finance l'apprentissage, bénéficie d'un financement exceptionnel de deux milliards d'euros. De nouveaux crédits sont ouverts pour assurer le maintien en emploi des salariés. Ce budget doit permettre également de démarrer des actions pour accompagner la préfiguration de France Travail, futur guichet unique pour les demandeurs d'emploi.

Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises, notamment industrielles.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Les mesures écologiques

Le gouvernement devra présenter tous les ans, en annexe du projet de loi de finances, un rapport présentant l'effort financier de l'État en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments. Il s'agit de donner plus de visibilité à cette politique publique.

La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 est également financée. Afin de soutenir la décarbonation, les garanties à l'export pour les nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles cessent début 2023.

Les finances des collectivités locales

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros en 2023. Les sénateurs, ont défendu, sans succès, son indexation sur l'inflation.

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Dans le cadre du second "plan covoiturage" de l'État, 50 millions d'euros du fonds vert sont versés en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires...) et 50 autres millions cofinancent à hauteur de 50% les incitations financières accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité.

Pour favoriser les locations à l'année dans les zones touristiques en faveur des locaux et des travailleurs, la loi de finances étend le nombre de communes autorisées à majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et celle sur les logements vacants. Le périmètre des "zones tendues" va concerner près de 4 000 nouvelles communes. La liste sera fixée par décret.

Les budgets des ministères et les effectifs publics

Quasiment tous les budgets ministériels sont en hausse. Les budgets des ministères des armées, de l'intérieur et de la justice bénéficient d'une nouvelle augmentation. À l'Éducation nationale, des crédits sont budgétés pour revaloriser les salaires des enseignants et des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) (+10% à la rentrée 2023).

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Au total, plus de 10 000 postes supplémentaires de fonctionnaires pour l'État et ses opérateurs sont prévus en 2023. Ils viendront principalement renforcer les effectifs des ministères régaliens (intérieur, justice et armées) et de l'éducation nationale (+2 000 postes. 2 000 postes d'enseignants seront supprimés et 4 000 postes d'AESH seront créés).

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

III. RETOUR SUR L'ANNEE 2022

Projet de sécurisation et d'intégration des nouvelles mobilités sur l'Avenue TPG Albert et d'aménagement cyclotouristique du bassin du Canal	COUT HT		SUBVENTIONS	
	Cumulé 2022	En cours	Reçues	A venir
	1 091 617,37 €	6 700,00 €	314 053,78 €	298 993,98 €
Totaux	1 098 317,37 €		613 047,76 €	
Autofinancement estimé	485 269,61 €			
Réhabilitation accueil périscolaire, rénovation énergétique	COUT HT		SUBVENTIONS	
	Cumulé 2022	En cours	Reçues	A venir
	657 415,70 €	8 453,64 €	225 033,00 €	185 000,00 €
Totaux	665 869,34 €		410 033,00 €	
Autofinancement estimé	255 836,34 €			
Rénovation sol et chauffage GYM 2	COUT HT		SUBVENTIONS	
	Cumulé 2022	En cours	Reçues	A venir
	161 530,12 €	- €	65 163,03 €	- €
Totaux	161 530,12 €		65 163,03 €	
Autofinancement estimé	96 367,09 €			
Vidéosurveillance	COUT HT		SUBVENTIONS	
	Cumulé 2022	En cours	Reçues	A venir
	5 525,00 €	- €	4 000,00 €	- €
Totaux	5 525,00 €		4 000,00 €	
Autofinancement estimé	1 525,00 €			
Création de poste de refoulement Avenue Cher Sologne et raccordement du refoulement rue St Roche	COUT HT		SUBVENTIONS	
	Cumulé 2022	En cours	Reçues	A venir
	206 916,77 €	5 909,64 €	- €	80 000,00 €
Totaux	212 826,41 €		80 000,00 €	
Autofinancement estimé	132 826,41 €			
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées	COUT HT		SUBVENTIONS	
	Cumulé 2022	En cours	Reçues	A venir
	81 821,00 €	98 520,00 €	32 416,35 €	75 368,15 €
Totaux	180 341,00 €		107 784,50 €	
Autofinancement estimé	72 556,50 €			

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Equipement d'autosurveillance de la STEP	COUT HT		SUBVENTIONS	
	Cumulé 2022	En cours	Reçues	A venir
	19 250,00 €	- €	- €	13 947,50 €
Totaux	19 250,00 €		13 947,50 €	
Autofinancement estimé	5 302,50 €			
Etude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux AEP	COUT HT		SUBVENTIONS	
	Cumulé 2022	En cours	Reçues	A venir
	65 130,05 €	3 867,50 €	20 049,16 €	35 149,08 €
Totaux	68 997,55 €		55 198,24 €	
Autofinancement estimé	13 799,31 €			
Equipement de sectorisation AEP	COUT HT		SUBVENTIONS	
	Cumulé 2022	En cours	Reçues	A venir
	109 465,00 €	- €	76 449,10 €	- €
Totaux	109 465,00 €		76 449,10 €	
Autofinancement estimé	33 015,90 €			

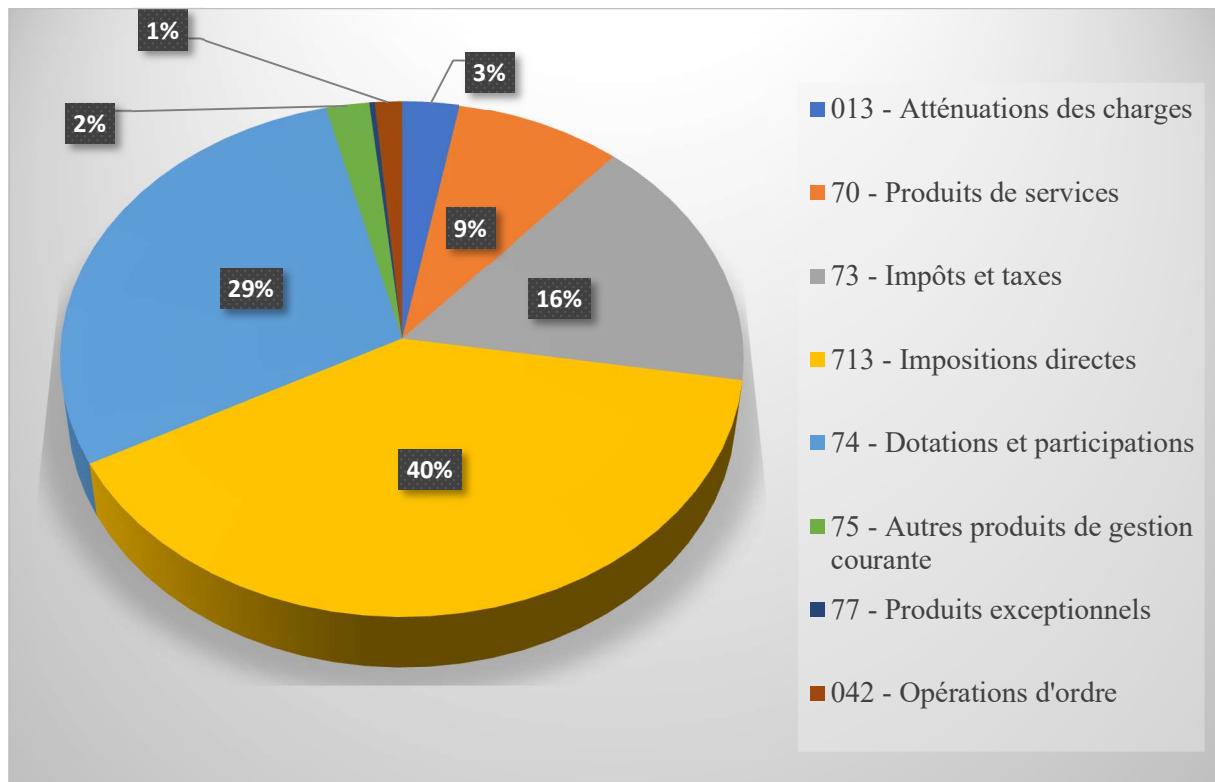
REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

a. Le fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022 (provisoire)
013 - Atténuations des charges	60 752 €	31 789 €	151 290 €
70 - Produits de services	391 102 €	463 909 €	441 396 €
73 - Impôts et taxes	2 658 156 €	2 798 517 €	836 645 €
713 - Impositions directes			2 054 055 €
74 - Dotations et participations	1 496 545 €	1 479 979 €	1 499 556 €
75 - Autres produits de gestion courante	102 327 €	77 883 €	114 514 €
77 - Produits exceptionnels	21 030 €	79 794 €	14 368 €
042 - Opérations d'ordre	66 666 €	129 887 €	71 910 €
TOTAL DES RECETTES	4 796 577 €	5 061 759 €	5 183 735 €



REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

- La fiscalité directe

	TH (14,73%)	TFB (25,97%)	TFNB (47,22%)
2020	662 915 €	1 056 927 €	32 038 €
2021	78 545 €	2 066 091 €	32 882 €
2022	76 897 €	1 837 220 €	33 674 €

L'équipe municipale a refusé d'augmenter le taux des trois taxes, il n'en demeure pas moins que les bases d'imposition ont été relevées au plan national. Ce qui explique une certaine stabilité dans la recette relative à la taxe d'habitation. Certains contribuables ont bénéficié de la suppression de la taxe d'habitation depuis 2020. L'ensemble de la population sera concerné par cette suppression en 2023.

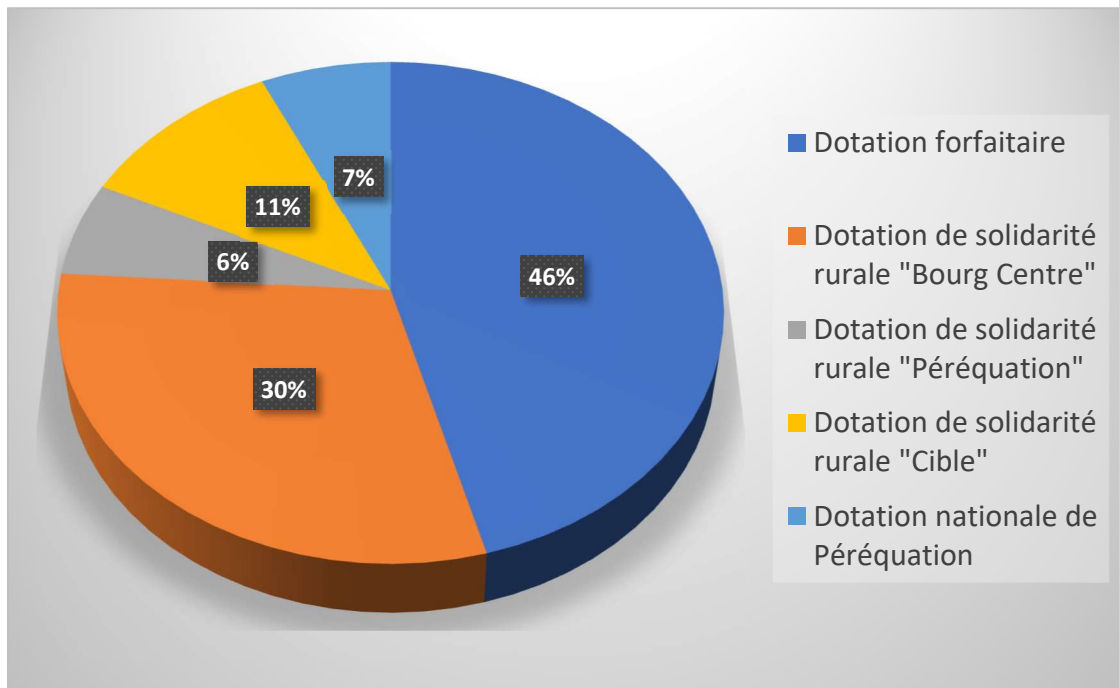
- Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation

	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	588 280 €	589 615 €	589 081 €
Dotation de solidarité rurale "Bourg Centre"	350 208 €	371 360 €	390 539 €
Dotation de solidarité rurale "Péréquation"	76 914 €	77 142 €	77 754 €
Dotation de solidarité rurale "Cible"	118 563 €	129 003 €	141 735 €
Dotation nationale de Péréquation	92 161 €	89 822 €	88 611 €
TOTAL	1 226 126 €	1 256 942 €	1 287 720 €

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

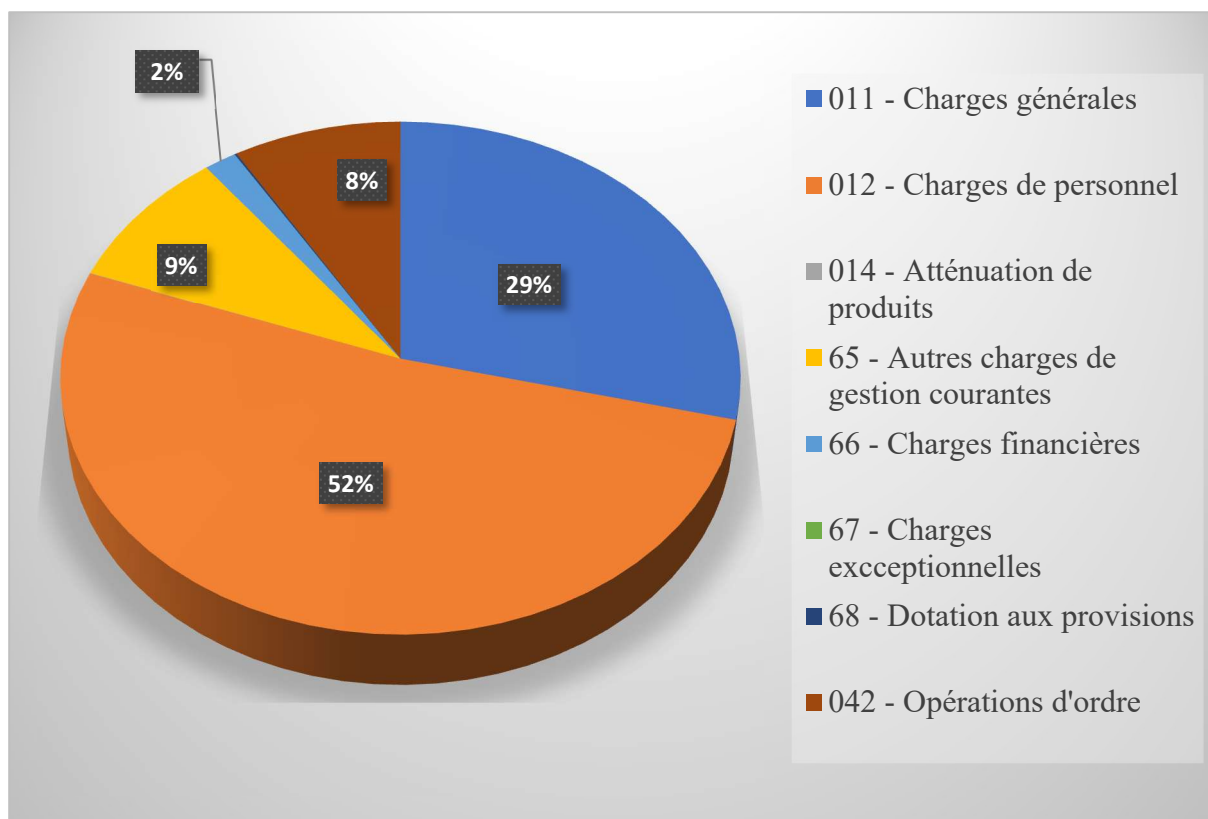
Application agréée E-legalite.com



On note une stabilité des dotations attribuées par l'Etat, notamment en ce qui concerne la Dotation forfaitaire et la Dotation de solidarité rurale de péréquation.

Il est rappelé que la dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants, et aux chefs-lieux de canton qui ne bénéficient pas de produits économiques favorables.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022(provisoire)
011 - Charges générales	1 132 318 €	1 186 207 €	1 312 878 €
012 - Charges de personnel	2 366 420 €	2 459 353 €	2 361 178 €
014 - Atténuation de produits	517 €	2 645 €	1 283 €
65 - Autres charges de gestion courante	387 517 €	376 995 €	411 205 €
66 - Charges financières	96 449 €	82 747 €	75 725 €
67 - Charges exceptionnelles	1 427 €	4 104 €	294 €
68 - Dotation aux provisions	- €	- €	4 640 €
042 - Opérations d'ordre	348 646 €	416 785 €	393 106 €
TOTAL DES DEPENSES	4 333 294 €	4 528 835 €	4 560 308 €



Il est à noter que les charges à caractère général ont enregistré une augmentation de 3 % par rapport à l'exercice 2021. Cette augmentation est due en partie à des reports de charges de 2021 sur 2022 et à un changement de la nomenclature budgétaire. L'externalisation d'un certain nombre de services ont engendré de nouveaux contrats et grevés les dépenses de fonctionnement (ex : leasing flotte véhicules).

Par ailleurs, les charges de personnel et frais assimilés sont en baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent. La politique de gestion de la masse salariale s'attache à une analyse rationnelle des besoins en personnel pour

chaque mission. Cela se traduit notamment par la fin du remplacement systématique des départs.

L'année 2022, considérée comme une année de pleine activité a pris en compte l'ensemble des avancements annuels et mécaniques des carrières, et de la revalorisation indiciaire des agents.

La municipalité continuera ses efforts de gestion rigoureux sur les dépenses de fonctionnement pour 2023.

b. L'investissement

RECETTES	2020	2021	2022 (provisoire)
FCTVA	195 066 €	133 554 €	127 202 €
Taxe d'aménagement	10 004 €	18 501 €	27 899 €
Excédent de fonctionnement	969 532 €	115 725 €	- €
Subventions	275 401 €	179 782 €	750 161 €
Emprunts	230 000 €	- €	1 048 000 €
Autres	732 519 €	427 561 €	423 580 €
TOTAL DES RECETTES	2 412 522 €	875 123 €	2 376 842 €

Le FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et destinée à assurer une compensation de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Le taux de la taxe d'aménagement a été fixé à 2 % en 2021 et ce pour une durée de 3 ans.

DEPENSES	2020	2021	2022 (provisoire)
Remboursement capital	286 941 €	308 114 €	366 890 €
Dépenses d'équipement	1 033 562 €	840 404 €	2 655 118 €
Autres	453 690 €	154 632 €	103 054 €
TOTAL DES RECETTES	1 774 193 €	1 303 150 €	3 125 063 €

L'année 2022 se caractérise par un niveau d'investissement particulièrement élevé comparé à l'année 2021. L'équipe municipale a priorisé l'embellissement de ses entrées de ville et le projet de sécurisation

et d'intégration des nouvelles mobilités sur l'avenue TPG ALBERT en est le premier volet.

Il est rappelé que les dépenses d'équipement, ce sont les immobilisations corporelles (les terrains, les aménagements et agencements, les constructions, les installations techniques, matériels et outillages industriels, les matériels de transport, les matériels de bureau et informatique, le mobilier), ainsi que les immobilisations corporelles (frais d'études) et les travaux en cours.

c. Les budgets annexes

	Fonctionnement (provisoire)	
	Recettes	Dépenses
Cinéma	105 518,87 €	94 572,85 €
Eau	134 937,00 €	70 429,00 €
Assainissement	484 877,00 €	431 635,00 €
Portage de repas	86 737,65 €	88 471,34 €
Le Côteaux de la Sauldre	480 190,00 €	509 689,00 €

Les résultats des budgets annexes peuvent être analysés de la façon suivante.

- un budget cinéma qui trouve son équilibre avec la subvention municipale à hauteur de 60 000 euros.
- des budgets eau et assainissement qui contribuent grandement à l'équilibre du budget de fonctionnement de la Ville. Situation qui perdure depuis de nombreux exercices.
- un budget des côteaux de la Sauldre déficitaire dû en partie à une réalisation trop tardive du permis d'aménager (projet datant de 2012), mais qui traduit la volonté de la municipalité de permettre à des ménages de s'installer sur Selles-Sur-Cher.
- le budget portage de repas déficitaire, qui représente l'effort de solidarité et de services auprès des administrés.

	Investissement (provisoire)	
	Recettes	Dépenses
Cinéma	22 243,54 €	34 883,98 €
Eau	174 998,00 €	129 016,00 €
Assainissement	262 096,00 €	418 513,00 €
Portage de repas	3 042,62 €	3 042,62 €
Le Côteaux de la Sauldre	445 176,00 €	409 817,00 €

Le principal investissement du Cinéma a été l'installation de la climatisation pour plus de confort dans la salle.

Les travaux du PR 106 se sont avérés nécessaires face à un constat de réseaux non appropriés suite au développement de la Zone Industrielle.

Les recettes d'investissement des Côteaux de la Sauldre correspondent aux parcelles vendues.

d. La dette

Année	Endettement	En milliers d'euros	Euros/Habitant	Moyenne de la strate
2020	En cours de la dette	3 137	677	728
	Annuité de la dette	379	82	97
2021	En cours de la dette	2 829	609	717
	Annuité de la dette	391	84	93

L'endettement de la Ville de Selles-sur-Cher reste en deçà des moyennes de la strate.

Objet	2023	2024	2025	2026
Travaux de Construction 49020755801		- €		
Bât.Communauté de Communes 77898306371	90 612,66 €	81 444,60 €	71 911,83 €	61 999,86 €
Rénovation Chevets Eglise 83311330757	167 886,24 €	152 458,80 €	136 309,35 €	119 404,11 €
Travaux de Construction 070315	450 010,00 €	408 940,00 €	365 880,00 €	320 730,00 €
Emprunt 900 000€ G3 1102004	383 488,89 €	335 200,13 €	284 892,90 €	232 482,82 €
Travaux école ronde Pressigny	138 447,35 €	121 799,43 €	104 967,63 €	87 949,92 €
Chaudière Zone des Pressigny	138 447,35 €	121 799,43 €	104 967,63 €	87 949,92 €
Travaux aménagement de sécurité	138 447,35 €	121 799,43 €	104 967,63 €	87 949,92 €
Travaux de caniveaux	83 068,34 €	73 079,58 €	62 980,49 €	52 769,87 €
Travaux Réseau Eaux Pluviales	27 689,35 €	24 359,76 €	20 993,38 €	17 589,81 €
Programme voirie 2018	68 837,32 €	62 354,56 €	55 785,82 €	49 129,94 €
Création Aire des sapins	34 418,76 €	31 177,40 €	27 893,05 €	24 565,13 €
Eco energie Menuiseries	103 256,06 €	93 531,95 €	83 678,86 €	73 695,05 €
Renégociation prêt éclairage public	229 515,00 €	194 205,00 €	158 895,00 €	123 585,00 €
Réseaux eaux pluviales Place	39 000,00 €	33 000,00 €	27 000,00 €	21 000,00 €
Programme voirie 2019	130 333,38 €	119 000,06 €	107 666,74 €	96 333,42 €
Travaux pluriannuels de voirie	883 331,31 €	816 666,63 €	749 999,95 €	683 333,27 €
Réabiltation APS	80 000,00 €	72 000,00 €	64 000,00 €	56 000,00 €
TOTAL DU BUDGET	3 186 789,36 €	2 862 816,76 €	2 532 790,26 €	2 196 468,04 €

Objet	2023	2024	2025	2026
Réhabilitation du Cinéma	88 551,66 €	72 849,19 €	56 348,27 €	39 008,33 €
TOTAL DU BUDGET	88 551,66 €	72 849,19 €	56 348,27 €	39 008,33 €

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Objet	2023	2024	2025	2026
Travaux d'Assainissement 85990900801	- €	- €	- €	- €
Travaux d'Assainissement	20 407,62 €			
Travaux d'Assainissement	20 323,52 €			
Travaux Station d'Épuration	238 477,84 €	227 608,33 €	216 182,71 €	204 172,52 €
Réhabilitation des Réseaux 8341361	70 833,19 €	54 166,51 €	37 499,83 €	20 833,15 €
TOTAL DU BUDGET	350 042,17 €	281 774,84 €	253 682,54 €	225 005,67 €

Objet	2023	2024	2025	2026
Réseau AEP Saugirard Turpinay	138 447,35 €	121 799,43 €	104 967,63 €	87 949,92 €
TOTAL DU BUDGET	138 447,35 €	121 799,43 €	104 967,63 €	87 949,92 €

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

- Structure de la dette

Objet	Banque	Date de signature	Taux Fixe	derniere échéance	Capital initial
Travaux de Construction 49020755801	CA	14/04/2003	4,40%	29/04/2023	1 100 000,00 €
Bât.Communauté de Communes 77898306371	CA	27/12/2006	3,92%	25/04/2032	200 000,00 €
Rénovation Chevets Eglise 83311330757	CA	01/08/2007	4,68%	01/02/2032	350 000,00 €
Travaux de Construction 070315	CA	27/09/2007	4,78%	15/12/2031	900 000,00 €
Emprunt 900 000€ G3 1102004	CE	22/02/2011	4,18%	05/01/2030	900 000,00 €
Travaux école ronde Pressigny	CM	17/01/2017	1,10%	31/12/2031	250 000,00 €
Chaudière Zone des Pressigny	CM	17/01/2017	1,10%	31/12/2031	250 000,00 €
Travaux aménagement de sécurité	CM	17/01/2017	1,10%	31/12/2031	250 000,00 €
Travaux de caniveaux	CM	17/01/2017	1,10%	31/12/2031	150 000,00 €
Travaux Réseau Eaux Pluviales	CM	17/01/2017	1,10%	31/12/2031	50 000,00 €
Programme de voirie 2018	CM	17/12/2018	1,32%	30/11/2033	100 000,00 €
Création Aire des sapins	CM	17/12/2018	1,32%	30/11/2033	50 000,00 €
Eco energie Menuiseries	CM	17/12/2018	1,32%	30/11/2033	150 000,00 €
RENOG PRÊT ECLAIRAGE PUBLIC	CFFL	10/03/2020	0,98%	01/05/2030	353 100,00 €
RESEAUX EAUX PLUVIALES PLACE	CA	04/02/2020	0,41%	25/05/2030	60 000,00 €
PROGRAMME VOIRIE 2019	CA	04//02/2020	0,66%	25/05/2035	170 000,00 €
Travaux pluriannuels de voirie	CA	20/11/2021	0,39%	31/12/2036	1 000 000,00 €
Réabiltation APS	CAF	17/05/2022	0,00%		80 000,00 €
TOTAL DU BUDGET					6 363 100,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E.legalite.com

Objet	Banque	Date de signature	Taux Fixe	derniere échéance	Capital initial
Réhabilitation du Cinéma		21/08/2008	4,97%	01/01/2029	250 000,00 €
TOTAL DU BUDGET					250 000,00 €

Objet	Banque	Date de signature	Taux Fixe	derniere échéance	Capital initial
Travaux d'Assainissement 85990900801	CA	29/11/2001	4,75%	12/12/2021	450 000,00 €
Travaux d'Assainissement	CFFL	11/02/2005	4,04%	01/01/2024	300 000,00 €
Travaux d'Assainissement	CFFL	30/05/2005	3,98%	01/05/2024	300 000,00 €
Travaux Station d'Epuration	CFFL	21/08/2008	5,00%	01/01/2039	350 000,00 €
Réhabilitation des Réseaux 8341361	CE	18/03/2013	3,63%	22/03/2028	250 000,00 €
TOTAL DU BUDGET					1 650 000,00 €

Objet	Banque	Date de signature	Taux Fixe	derniere échéance	Capital initial
Réseau AEP SAUGIRARD TURPINAY	CM	17/01/2017	1,10%	31/12/2031	250 000,00 €
TOTAL DU BUDGET					250 000,00 €

La dette de la commune est composée de 25 emprunts, tous à taux fixe (allant de 0 % à 5 %).

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 est arrêté à la somme de 4 180 379,30 € répartis en 5 organismes bancaires :

- ↪ Crédit Agricole
- ↪ Caisse d'Epargne
- ↪ Crédit Mutuel
- ↪ Caisse Française de Financement local
- ↪ Caisse d'Allocation Familiale

REÇU EN PREFECTURE
le 01/02/2023
Application agréée E-legalite.com

L'annuité de la dette de l'année 2022 a été de 568 807,04 €, se décomposant en 461 550,96 € de remboursement de capital (chapitre 16) et de 107 256,08 € de remboursement d'intérêts (chapitre 66).

e. Le résultat provisoire 2022

		Dépenses	Recettes	Solde
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 560 308 €	5 183 735 €	623 427 €
	Section d'investissement	3 125 063 €	2 376 842 €	-748 221 €
Résultat				-124 794 €

		Dépenses	Recettes	Solde
RESTE A REALISER A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement	-	-	-
	Section d'investissement	100 583 €	472 482 €	371 899 €
	TOTAL	100 583 €	472 482 €	371 899 €

REÇU EN PREFECTURE
le 01/02/2023
Application agréée E-legalite.com

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

a. Les recettes

Le choix de l'équipe municipale, dans ses orientations budgétaires antérieures, avait été celui de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux. Il conviendra pour 2023 de se prononcer ou non sur le maintien de cette stratégie.

Les bases d'imposition de la ville n'ayant pas encore été notifiées pour 2022, la progression du produit fiscal des impôts directs reste prudente dans la construction budgétaire.

Les dotations de l'Etat

Le total des concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales passe de 52,2 Mds € en 2022 à 53,5 Mds € pour 2023 (selon la loi de finances) soit + 1,13 Mds €.

Cette progression de +2,1% (à périmètre non constant du fait de la compensation de la suppression de la CVAE en 2023) peut sembler alléchante de prime abord. En réalité, et compte tenu de l'inflation anticipée à 4,5% en 2023, c'est bien une baisse en euros constants des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales en 2023. Il est rappelé que les recettes fiscales de l'Etat profitent elles de l'inflation.

En 2023, 95% des communes verront leur DGF 2023 soit stabilisée soit augmenter.

La DSR cible, qui, rappelons-le est attribuée aux 10 000 communes rurales les plus défavorisées est l'une des composantes de la DGF globale des communes. Les évolutions annuelles de cette DSR cible vont être encadrées. Pour une commune donnée bénéficiaire, la DSR ne pourra pas progresser de +20% par an, ni diminuer de plus de 10% par an.

Les produits de services

Une revalorisation à coût constant à hauteur de l'inflation 2022, soit 6 % des produits de services aurait dû être appliquée. La municipalité a entériné pour l'année 2023 une revalorisation à hauteur de 3 % afin de ne pas impacter plus les ménages sellois. Un travail relatif aux tarifs de restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et des différents services à la population devra être poursuivi en concertation avec les acteurs de la ville.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

b. Les dépenses

Les dépenses de personnel

Les charges de personnel seront maîtrisées pour le chapitre 012, notamment en raison de la fin des contrats des personnels du Centre Municipal de Santé, de l'arrêt des astreintes du service de la Police Municipal et de la maîtrise des indemnités horaires de travail supplémentaire (IHTS).

L'anticipation sur les prestations d'actions sociales sur la santé (Mutuelle) vont engendrer des coûts supplémentaires à compter de 2023.

Il a été fixé un objectif global de diminution sur ce chapitre de 2 à 3 % pour l'exercice 2023.

Les charges de fonctionnement courantes

La participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui s'élève à 128 510 € est d'ores et déjà annoncée en augmentation. Il s'agira du poste le plus important des charges de gestion courantes (chapitre 65), suivi de près par la subvention au Cinéma (60 000 €) ainsi qu'au CCAS (27 000 €).

Les subventions aux associations selloises devraient rester stables.

Les charges à caractère général regroupées au sein du chapitre 011, vont subir une évidente augmentation d'une part en raison de la répercussion de l'augmentation des coûts énergétiques et des fluides et d'autre part par la volonté de l'équipe municipale de redynamiser la politique économique de la Ville.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

c. Les investissements

Au moment d'établir ce rapport, les différentes crises, viennent fortement perturber les marchés. Il n'aura échappé à personne que l'inflation sur les matières premières et les biens d'équipement, en plus de celle de l'énergie est très importante sur ce début d'année.

Les investissements de 2023 ne devront pas dépasser 2 millions d'euros afin de garantir un équilibre financier.

Le projet de la sécurisation et l'aménagement du Centre Bourg du Bourgeau (tranche ferme), ainsi que l'intégration des nouvelles mobilités route de Romorantin (tranche optionnelle) monopolisera à lui seul les trois-quarts des investissements (projet estimé aujourd'hui à 1,7 millions d'euros). Les subventions attendues, entre la DETR (575 000 €), le Conseil Départemental (Routes, DDAD, DMA) pour 174 000 €, le SIDELC (effacement des réseaux, éclairage public) pour 71 000 €, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (partie assainissement) pour 42 000 € et la Communauté de Communes Val de Cher Controis (fonds de concours) pour 100 000 €.

Pour financer ce projet structurant, la ville de Selles-sur-Cher aura recours à un emprunt estimé autour d'1,5 millions d'euros qui est en cours de contractualisation après autorisation d'un établissement bancaire.

Une enveloppe financière devra être consacrée à l'équipement des chauffages et éclairages sur l'ensemble des bâtiments municipaux afin de contenir les dépenses énergétiques à venir. Celle-ci devrait se situer autour de 100 000 €. Tout autre projet visant à la sobriété énergétique pourra faire l'objet d'un examen au cas par cas.

Divers dossiers complémentaires viendront étayer l'exercice 2023, soit :

- Quelques appointements en voirie,
- Projets de signalisation sur la ville,
- Equipements scolaires et sportifs,

Une réflexion devra être engagée quant aux services publics proposés à la population en adéquation avec les moyens dont la Ville dispose aujourd'hui.

Les autres projets feront l'objet d'une étude en commission finances lors d'une prochaine séance avant le vote du budget prévu début mars prochain.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com